



Direction des Missions Sociales
Secteur BS/PF

Propositions concernant le développement des Pensions de famille

La Fondation Abbé Pierre a favorisé, à la fin des années 1990, l'émergence d'un nouveau dispositif intitulé « Pensions de famille ». Ce sont des lieux de vie qui permettent à celles et ceux dont le parcours de vie a été chaotique, de renforcer la confiance en eux, de reprendre leur souffle et de s'installer dans la durée. Dans ces résidences, la vie collective et l'intimité de chacun sont étroitement liées et préservées au quotidien. En effet, chaque habitant peut à la fois, profiter d'un logement privatif et bénéficier d'espaces partagés permettant de lutter contre l'isolement.

Le projet social porté par l'association gestionnaire, l'engagement des hôtes, l'invitation faite aux habitants de s'impliquer dans l'organisation de la vie quotidienne de ce lieu permet aux habitants de reprendre une vraie place de citoyen et de rompre avec l'isolement qui les touche très fréquemment.

Depuis 2000, 800 Pensions de famille – Maisons relais – Résidences Accueil ont vu le jour équivalent à 15 000 places. La Fondation Abbé Pierre a soutenu au cours de la même période 222 projets de Pensions de famille, soit 3 905 logements répartis sur 68 départements. (soit près d'un quart des projets).

Elle accompagne durablement un réseau composé d'une quarantaine de Pensions de famille.

Fort de ce soutien et au terme de plusieurs années, il paraît important de mettre en exergue quelques points d'évolution et apporter des pistes d'évolution, notamment au regard du plan de relance des Pensions de famille paru en avril 2017.

Améliorer le financement en faisant évoluer le coût forfaitaire

Les Pensions de famille restent des structures relativement isolées. Le faible turn-over des habitants, la petite taille des structures et des équipes, la spécificité des projets au regard d'autres dispositifs, engendrent un isolement des équipes professionnelles ou « couples d'hôtes ». Depuis une dizaine d'années, la Fondation propose aux hôtes des Pensions de famille de son réseau des temps d'analyse des pratiques et des temps d'échanges thématiques.

Il est indispensable d'apporter un soutien aux équipes des Pensions de famille, à travers un mode d'accompagnement adapté (formations, analyse des pratiques, animation de réseaux locaux ou départementaux, ...). Cet étayage des professionnels engendre des coûts supplémentaires pour les gestionnaires. Il est donc nécessaire d'envisager une évolution de l'aide forfaitaire (16 à 18€ / jour/place) apporté par l'Etat. Cette évolution couvrira également les évolutions du coût de la vie car, pour mémoire l'aide forfaitaire de 16 € / jour n'a pas évolué depuis 2008.

Renforcer les modes de collaboration avec les services de santé et plus particulièrement de santé mentale.

A l'occasion d'une enquête menée dans notre réseau en 2012, nous constatons que 48 % des personnes habitant les Pensions de famille étaient bénéficiaires de l'AAH. L'enquête nationale menée par le CEREMA pour le compte de la DIHAL, publiée en novembre 2015, confirme ce taux (40 % au niveau national sur 397 structures). Ces chiffres doivent être pris avec précaution car un certain nombre d'habitants des Pensions de famille rencontrent des problématiques de santé sans pour autant demander ou obtenir une reconnaissance par les maisons départementales des personnes handicapées. Les équipes estiment à près de 80 % la part des habitants ayant une problématique psychiatrique ou psychique.

Il est donc indispensable de créer sur les territoires une réelle politique de concertation, à l'initiative des DDCS/DRIHL et des ARS afin de faciliter les rapprochements entre le secteur social et celui de la santé. Il n'est pas possible de laisser les associations gestionnaires, et plus particulièrement les hôtes, seuls face à ce type de problématiques. Sur certains territoires les partenariats construits fonctionnent et permettent d'apporter de vraies réponses aux personnes en souffrance montrant qu'il est primordial d'harmoniser ces relations.

Améliorer l'accompagnement des habitants en perte d'autonomie ou subissant un vieillissement précoce

Les Pensions de famille s'inscrivent pleinement dans la logique du logement. Aussi, nombre d'habitants décident de s'y installer et souhaitent y rester durablement. On estime que près de la moitié des habitants des Pensions de famille sont présents dans les lieux depuis l'ouverture. Certains d'entre eux décèdent dans leur logement... Arrivés souvent avec des signes de vieillissement précoce, les habitants perdent parfois leur autonomie. Les hôtes n'y sont pas nécessairement préparés, ni formés à cette problématique. Ces phénomènes représentent une prise en charge lourde pour les équipes nécessitant de nombreuses interventions et demandant beaucoup d'attention.

Il est nécessaire de prévoir, dès la conception du projet, un nombre suffisant d'appartements adaptés (bonne accessibilité) et de faciliter, sur les territoires, les coordinations entre les différents services afin de permettre soit un maintien au domicile des personnes, soit une orientation vers d'autres dispositifs appropriés.

Développer de nouvelles places en s'assurant du bon respect de la circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10 décembre 2002.

L'objectif fixé par les pouvoirs publics de créer 15 000 places de Pensions de famille – maison relais a récemment été atteint. Cet outil semble satisfaisant pour le plus grand nombre (services déconcentrés, SIAO, associations gestionnaires, habitants,...). Du fait de la fongibilité du BOP 177, certaines DDCS ont souhaité poursuivre le développement de ce dispositif. Néanmoins, sur quelques territoires une certaine dérive est observée : faute de budget suffisant et fléché, des créations de places d'hébergement d'insertion se retrouvent financées au titre du dispositif PF-MR.

Il est judicieux de poursuivre la création de places PF/MR sur des territoires insuffisamment pourvus (Ile-de France, PACA, ...). Néanmoins il est indispensable de ne pas déroger aux attendus de la circulaire de 2002 : Les Pensions de famille doivent s'inscrire pleinement dans une logique de logement et non d'hébergement. La population visée est composée de personnes isolées qui ont connu la rue, ou qui, plus généralement, sont fortement désocialisées. La mixité doit également rester de mise.

Eviter de recourir aux appels à projets pour la création de nouvelles Pensions de famille

Suite aux diagnostics à 360° sur les territoires, et en fonction des besoins identifiés en places « Pension de famille », certaines DDCS ont lancé des appels à projets en imposant des délais extrêmement courts de réponse et de mise en œuvre des projets.

Il nous paraît nécessaire d'inviter les services déconcentrés, sur les territoires, à concerter l'ensemble des acteurs associatifs reconnus et présents et d'éviter autant que faire se peut de recourir à des appels d'offres.